L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er OCTOBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIBERT, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN 1ER OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—100 caisses chaussures.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, malles; habillements avariés.

SPECTACLES.

Jeudi, 1er octobre 1874.

ACADÉMIE.—La grande troupe des Ménestrels Haverly.

La question du jour.

Une assemblée générale de tous les membres du Comité Central d'Etat est convoquée pour lundi prochain, 5 octobre. Le comité des 70 se réunira deux jours après, le 7. Ces deux comités s'occuperont, sans aucun doute, du compromis conclu par MM. McEnery, Penn et les amis que ceux-ci se sont adjoints, et ils feront probablement connaître au peuple ce qu'ils en pensent.

En attendant nous ne voyons pas que les citoyens aient à se préoccuper, outre mesure, d'un arrangement qui ne les lie en aucune manière, et ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est d'organiser vigoureusement la campagne électorale et de s'occuper activement de l'enregistrement, en travaillant eux-mêmes à faire radier des listes tous ceux qui sont inscrits frauduleusement, suivant le plan proposé par les résolutions du onzième ward ou tout autre plan du même genre.

La question pour les électeurs de l'opposition est de savoir s'ils participeront à l'élection ou s'ils s'abstiendront. Or, la seule raison en faveur de l'abstention, serait, selon nous, la certitude d'avoir à voter avec un enregistrement frauduleux. Cette certitude ne pourra être acquise que quand les citoyens auront fait le nécessaire pour se faire enregistrer et pour faire radier les inscriptions frauduleuses. Que le compromis soit bon ou mauvais, cela ne doit pas les empêcher d'essayer. S'ils obtiennent la correction des fraudes signalées et un enregistrement libre et impartial, ils auront déjà gagné un point très important.

L'enregistrement prend fin dix jours avant l'élection. On pourra alors examiner la situation et décider s'il est opportun ou non de s'abstenir. L'abstention est un parti désespéré, qui n'est pas un remède, et il ne faut y avoir recours que s'il n'y a absolument aucune chance de l'emporter dans l'élection.

Rappelons-nous que lorsque les lois de reconstruction ont été appliquées en Louisiane, une convention a été convoquée. Les conservateurs se sont abstenus et la convention, composée de radicaux, a voté la Constitution qui nous gouverne depuis six ans. Lorsque Warmoth a été porté comme candidat au poste de gouverneur, les conservateurs ne lui ont pas opposé de candidat et cette nouvelle abstention nous a valu les quatre années du régime qui a causé notre ruine.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples des résultats funestes de la politique d'abstention. Nous voyons par les journaux de New York du 25 septembre, que cette politique serait mal interprétée au Nord, ainsi que le prouve la dépêche suivante de Washington :

Washington, 25 septembre.—Des télégrammes privés de la Nouvelle-Orléans confirment le bruit que les démocrates délibèrent sérieusement sur la proposition de ne pas poser de candidatures à la prochaine élection, et de ne faire aucun effort pour triompher des républicains. Cette proposition est basée sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'espérer une expression sincère du sentiment de la population blanche, attendu que les noirs unis aux républicains blancs sont en majorité sur les démocrates.

Un membre éminent du cabinet disait hier à ce propos que si les démocrates s'abstenaient, ce serait implicitement de leur part un aveu de la supériorité numérique des républicains dans l'Etat.

L'interprétation serait assurément fausse, mais tout le monde ne le comprendrait pas.

Notre avis est donc que, sans endosser, ni directement, ni indirectement, le compromis, le peuple de la Louisiane doit continuer la campagne, en se réservant de prendre, plus tard, la décision que lui dicteront le sentiment de ses droits et la conduite de ses adversaires.

RATIFICATION DU COMPROMIS PAR KELLOGG.—M. Kellogg ayant reçu de M. Atocha une copie du compromis, dont nous avons donné le texte hier, a exprimé sa ratification par la lettre suivante :

Etat de Louisiane,
Bureau de l'Exécutif,
29 septembre 1874.

Ayant été officiellement notifié de l'arrangement conclu par les comités des partis républicain et conservateur, qui ont été dernièrement en conférence, et ayant été désireux, depuis le commencement, d'assurer un enregistrement et une élection sincères, je ratifie, par le présent, l'arrangement autant que cela dépend de moi pour son exécution, et j'adhérerai strictement à ses dispositions tant que le comité central exécutif d'Etat et les autres corps responsables dans la combinaison des partis récemment formée à Baton-Rouge, connus sous le terme général de parti conservateur, exécuteront leur part de l'arrangement.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'ENREGISTREMENT DES ÉLECTEURS ET LE SERVICE DU JURI.—Autrefois beaucoup de citoyens ne se faisaient pas enregistrer comme électeurs, afin d'éviter le service du juri. Actuellement les listes des jurés ne sont plus formées d'après les listes d'électeurs, les jurés sont désignés par deux commissaires parmi les citoyens qui leur sont connus personnellement ou par information. Ceux qu'effrayait le service du juri n'ont donc plus cette raison pour ne pas se faire enregistrer.

COTES OFFICIELLES DE LA BOURSE AU COTON.—Nous recevons communication de la résolution suivante adoptée hier :

A une réunion du conseil des directeurs tenue ce jour, il a été résolu :

Qu'à partir du 1er octobre 1874, les cotes officielles de cette Bourse seront basées sur les types nationaux de classification adoptés par le comité d'experts à New-York le 31 août, sous les auspices de la Bourse au coton nationale.

JOHN PHELPS, Président.
H. G. HESTER, Secrétaire.

LA PERSPECTIVE DE LA RÉCOLTE DE COTON EN LOUISIANE.—Nous extrayons ce qui suit du rapport du Comité de la Bourse au Coton sur la perspective de la récolte de coton en Louisiane, rapport fait pour le mois de septembre :

Le caractère du rapport pour la Louisiane est moins satisfaisant.

Dans toutes paroisses dont il est question dans nos réponses, le temps est généralement représenté comme défavorable par suite du fait que la sécheresse a été suivie de pluies récentes qui, on le pense, auront un effet injurieux, non seulement sur le rendement mais sur la qualité de la nouvelle récolte.

On ne signale aucun dommage important, causé par les chenilles.

La moitié environ des réponses évaluent la récolte au même chiffre que celle de l'année dernière, tandis que les autres rapportent une baisse, mais sans indiquer la proportion.

ORANGES.—L'*Echo* du lac Charles, paroisse Calcasieu, dit qu'il sera expédié, cette année de cet endroit, environ 175,000 oranges.

Soyez banquier, soyez planteur ;
Tout l'argent que vous toucherez
A la fin de l'an se chiffre par zéro.
Mais quand on gagne à la Loterie,
Tout est profit.
Soyez banquier, soyez planteur ;
Tout l'argent que vous toucherez
A la fin de l'an se chiffre par zéro.
Mais quand on gagne à la Loterie,
Tout est profit.

☞ Tout le monde semble étonné du grand stock de meubles qui est exposé à l'inspection du public dans le magasin de M. Joe B. Hubbard, où tout a une si belle apparence et où chaque article est offert à si bon marché.

Un million de plus.

Il y a deux ans, presque jour pour jour, le Conseil de ville, prédécesseur de celui-ci et de mémoire radicale, conçut, vers la fin de son terme, un emprunt de 10 millions pour alléger la situation financière de la ville. Comment un emprunt aussi colossal pouvait-il produire cet effet ? L'affaire est facile à expliquer. C'était un emprunt-conversion et non précisément un fardeau ajouté à un autre. On devait proposer à des capitalistes Anglais pour 10 millions de valeurs municipales sans distinction d'origine, et ces titres portant un intérêt de 7 ou de 8 pour cent au plus, auraient été payés par eux au taux de 90 cents à la piastre sur le prix nominal, autrement dit sur le prix de fondation. Il est bien entendu que dans cette combinaison serait entrée toute la dette flottante c'est-à-dire toutes les obligations souscrites par les autorités de la ville, obligations en souffrance depuis un temps plus ou moins long, et aux quelles il était impossible de faire face.

La quantité inconnue de ces obligations fut ce qui détermina notre opposition au projet, car nous crûmes et nous devions croire que le bénéfice de cette opération serait surtout pour les agioteurs ayant des titres sans échéance fixe contre la ville et ne portant aucun intérêt. Nous crûmes et nous devions croire que c'était là une immense manigance imaginée dans l'intérêt des courtiers, des escompteurs et des tripoteurs qui, depuis nombre d'années déjà, profitaient de notre gêne financière pour acheter des titres à vil prix et les faire englober de temps en temps dans ces bills de consolidation scandaleux où finissent par se confondre les créances véreuses et les créances légitimes au grand détriment des honnêtes contribuables.

A part cela, il est clair que l'opération eut été bonne, à supposer qu'on eut pu trouver, en Angleterre, car c'est sur l'Angleterre que s'appuyent toujours nos financiers, des capitalistes assez osés et assez confiants pour payer aussi cher des titres qui ne constituaient encore que la moitié de notre dette totale. Ces capitalistes avaient déjà prêté énormément à l'Etat de la Louisiane et il aurait fallu qu'ils eussent une foi bien robuste en notre avenir, malgré nos désastres, pour qu'ils prêtassent encore dix millions à la Nouvelle-Orléans non moins gênée que l'Etat dont elle est le chef-lieu.

L'opération était encore pour nous chose suspecte par ce qu'elle venait à la fin même du terme de l'administration des hommes de Warmoth comme un impôt légué à leurs successeurs, et dont le poids devait se faire sentir immédiatement après l'entrée en fonction des élus du peuple. L'initiative de ces élus eut été entravée ainsi juste au début de leur carrière. Aussi les mandataires dont nous parlons s'empressèrent-ils de rappeler cette ordonnance qui par conséquent n'a jamais été exécutée. Nous doutons, du reste, qu'elle eut pu réussir sur un marché monétaire quelconque. Le crédit de notre ville était déjà fort entamé à cette époque, et les capitalistes anglais, ou autres y eussent regardé à deux fois avant de donner 90 cents à la piastre pour des titres aussi mal hypothéqués.

Après un tel précédent, nous sommes étonné que le maire Wiltz ait fait part aux administrateurs, ses collègues, d'une proposition qui consisterait à grèver la ville d'un nouvel emprunt d'un million et même d'un emprunt beaucoup plus fort, si besoin est, à des conditions faciles. Cette proposition vient encore à la fin du terme du Conseil actuel et sous une forme tout aussi suspecte que la combinaison qui couronna les œuvres financières de l'administration Flanders.

Pourquoi cet emprunt ? Ce n'est pas une consolidation que nous sachions, cette consolidation ne pouvant avoir lieu qu'en vertu d'une loi qui n'existe pas encore. Si l'amendement à la constitution limitant la dette de la ville, vient à passer, la liquidation ne pourra se faire que dans le courant de novembre ou de décembre et lorsque le conseil actuel aura fait place à un autre. Cet amendement porte qu'après le 1er janvier 1875 aucun certificat de dette ou aucun warrant pour paiement d'argent ne sera émis par aucun officier de ville, excepté contre des sommes actuellement réalisées dans le trésor municipal, et une loi précédente porte que la dette de ville ne pourra pas dépasser 23 millions.

Or, si d'un seul coup on fait un emprunt pareil à celui dont il est question, la limite de la dette sera dépassée inévitablement, bien que cela soit légalement interdit. Il faut aussi une raison à cette opération et nous ne pouvons la trouver. Est-ce pour payer des employés ? Les employés peuvent mériter, certes, beaucoup d'égards, mais on n'emprunte pas pour payer des employés seulement : cela n'est pas admis, car, en bonne règle, les employés doivent être couramment payés sur le budget des frais menuels. Est-ce pour payer des travaux publics ou des fournitures ? Non, car ces frais là ne peuvent être soldés par des emprunts faits *ad libitum* ; ils ne peuvent être payés qu'en certificats de dette, lesquels plus tard, s'ils ne sont pas rachetés, entrent dans un de ces bills de capitalisation dont la multiplicité a fait depuis quelques années la ruine de l'Etat et de la ville.

Alors pourquoi, sous l'exercice du conseil actuel, exercice qui est sur le point d'expirer, faudrait-il avoir recours à un emprunt d'un million et même davantage ? Cette nécessité, si elle existe réellement quelque part dans notre administration municipale, indiquerait une situation pire que tous les embarras précédents, et donnerait pleinement raison à tout ce que nous avons écrit sur la fiction des prétendues économies faites sous le conseil actuel. Attendons la fin, disions-nous ; attendons la liquidation générale de décembre et nous verrons.

Nous n'avons pas besoin d'attendre si longtemps pour savoir ce qu'il en est. Qu'il faille emprunter de l'argent pour une chose ou pour l'autre, la vérité est que l'argent manque et qu'il faut en trouver. C'est, du moins, ce que nous inférons de la communication adressée par le maire au Conseil des Administrateurs de Ville ; nous inférons même que le besoin est pressant puisque la proposition en est faite dans le dernier mois du service de ces administrateurs. Tel est le résultat de leurs œuvres après deux ans de farniente municipal.

Le mot de farniente est ici pleinement justifié, car ces messieurs laisseront le gouvernement de la ville juste comme ils l'ont trouvé, avec ses mêmes inutilités, ses mêmes abus, ses mêmes sinécures, après l'avoir grevé toutefois d'une dette additionnelle et menacé d'un emprunt de plus, nous disons *menacé* parceque nous espérons qu'il ne se réalisera pas.

Prêter à la ville en ce moment serait faire une mauvaise action et une action stupide tout à la fois, mauvaise en ce que ce prétendu service déterminerait une baisse plus forte sur la valeur des titres anciens, qui valent déjà si peu et qui sont comme invendables, et stupide en ce que l'argent prêté courrait la chance presque certaine de n'être jamais remboursé.

Je prendrais bien à la Loterie
Si j'étais sûr de gagner !
Parbleu ! qui n'en ferait autant ?
Ce que vous dites n'est pas sage ;
Il suffit que vous puissiez gagner.
Je prendrais bien à la Loterie
Si j'étais sûr de gagner !
Parbleu ! qui n'en ferait autant ?
Ce que vous dites n'est pas sage ;
Il suffit que vous puissiez gagner.

☞ Les personnes ayant besoin de meubles feront bien d'aller chez M. Jos. B Hubbard, avant d'acheter ailleurs, car elles trouveront dans son magasin, le bon marché, des articles solides et beaucoup de politesse.

CARTE DE LA BATAILLE AVEC VERSION FRANÇAISE.—Une seconde édition de la carte de la bataille du 4 septembre 1874 par le colonel Hardee, revue et complétée, est en vente dans nos bureaux avec un supplément contenant la version en français de l'historique de la bataille.

Les Lettres trouvées à la maison d'Etat.

Voici encore quelques lettres curieuses comprises dans les trouvailles faites à la maison d'Etat :

Washington, 1er août 1873.

Cher Kellogg.—Je suis terriblement à court d'argent ; ne pouvez-vous m'envoyer $1000. Si oui, ce sera bienvenu. A vous sincèrement,

MATT. H. CARPENTER.

Chambre des représentants,
Washington, D. C., 6 mai 1874.

Mon cher gouverneur......

Je suis content que vous soyez sorti de l'affaire du bail de la maison d'Etat. On en a causé ici. Je ne suis rien de cela, si ce n'est ce que je vois dans les journaux. L'affaire Durell est au feu. Le comité judiciaire n'a pas encore agi. Je ne crois pas qu'il prenne de décision cette session. Butler est contre Durell, mais je suppose qu'il a les mains pleines d'autres affaires.

Je veux vous parler d'une affaire de quelque intérêt pour la Nouvelle-Orléans. Vous vous rappelez que nous avons passé un bill pour la vente de l'Hôpital de Marine et pour l'emploi du montant de la vente à la construction d'un pavillon hôpital. Un homme du nom de Reynolds l'acheta au prix de $100,000 et paya comptant $25,000. L'homme veut que son contrat soit annulé et qu'on lui rende son argent, et il dit qu'il a fait un arrangement avec plusieurs messieurs de la Nouvelle-Orléans pour vendre l'hôpital à l'Etat comme maison d'Etat, et que vous avez refusé de conclure l'arrangement, et que le plan a échoué et qu'à moins qu'on ne lui rende son argent et qu'on n'annulle le contrat, *il dévoilera les noms* : J'apprends que quelques uns sont nos amis.

La vente est bonne. Je n'aime pas embarrasser mes amis, mais mon devoir envers le public est plus grand que ce que je dois à mes amis. Je me suis opposé à l'annulation et je ne vois pas comment je puis changer.

....

Carpenter dit qu'il fera voter sur le bill pour une nouvelle élection aussitôt que le bill des droits civils sera écarté.

L. A. SHELDON.

(Ce Sheldon a été mis de côté par les radicaux qui lui ont préféré Dibble comme candidat dans son district congressionnel.)

Washington, 4 décembre 1873.

Cher gouverneur,..................

Billings et moi nous avons été très occupés, nous avons préparé un mémoire au nom du comité et nous avons vu un nombre incalculable de membres du Congrès et de sénateurs. Le cas de Pinchback va bien, mais je n'ai pas trop de confiance.... Morton tient la clef de la situation et nous ne devons pas aller plus vite qu'il ne veut.

Nous avons vu Carpenter aujourd'hui. Il n'est pas avec nous, bien qu'il soit disposé à se laisser convaincre. M. Billings et moi devons le voir dimanche et il reverra toute l'affaire avec nous.

Je suis obligé de tirer demain pour $100.

HENRY C. DIBBLE.

Monroe, 27 août 1874.

Cher gouverneur : Mme L. était trop indisposée pour que nous partions aujourd'hui, nous partirons demain et espérons vous rencontrer vous et madame K.... à New-York, sinon avant.

Le juge Baker était à Delhi le 24 et il dit qu'un marchand de cette ville nommé Berry, lui a dit que le colonel McEnery a télégraphié à M. Calvin Moore, de cette ville, que vous aviez l'intention, d'envoyer une partie de vos métropolitains à Lincoln, et que des préparatifs avaient été faits pour les intercepter près de Delhi en obstruant le chemin de fer &c.

J'ai entendu une fraction de conversation à Delta qui corrobore ce que le juge Baker rapporte. Je mentionne cela afin que vous ne soyez pas surpris dans vos mouvements. Je suis informé que le plan des démocrates est d'emporter la Chambre basse, d'élire le président, de vous mettre en accusation vous et Antoine, et sans vous faire juger, de faire du président de la Chambre le gouverneur.

C'est joli ! n'est-ce pas !....

LUDELING.

(Copie.)

Nile-Orléans, 12 janvier 1874.

A l'hon. M. H. Carpenter, Washington, D. C.

Une nouvelle élection ruinera la Louisiane. Tout est bien comme nous sommes. Le bill de la Chambre de Commerce limitant la taxe à un et un quart, et la réduction de la dette d'Etat à 15 millions, a passé les deux Chambres aujourd'hui à l'unanimité.

L. H. HIGBY.

(Au dos :)

J'ai fait télégraphier une copie par le juge Fellows au général Butler. J'ai cherché Oglesby, mais il était occupé. Que puis-je faire de plus pour la Nile-Orléans et l'Etat ?

L. J. H.

COMITÉ DE SECOURS POUR LES VICTIMES DU 14 SEPTEMBRE.—M. Jérôme Meunier, président de ce Comité, nous prie de faire savoir à tous les membres qu'ils sont invités à se réunir ce soir, jeudi, à six heures, Passage de la Bourse, No 44.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe de minstrels de Haverly continue à faire merveille à ce théâtre, et nous regrettons que la salle ne soit pas aussi bien garnie qu'elle devrait l'être.

Plusieurs des minstrels sont des hommes d'un talent peu ordinaire dans leur genre et tous sont très amusants. Nous ferons particulièrement l'éloge de M. Hall, qui sait rendre le *banjo* agréable et qui fait preuve d'un véritable talent de musicien.

Nous recommandons à nos lecteurs une visite à l'Académie de Musique.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES FACTEURS ET DES MARCHANDS.—Nous publions dans nos colonnes un extrait du huitième bilan annuel de cette importante compagnie, dont le président est M. Harmon Doane et le secrétaire M. Ed. A. Palfrey. Les résultats de l'année ont été des plus satisfaisants, car les bénéfices se sont élevés à $167,784 73 après paiement de $110,000 d'intérêt.

La direction a résolu de payer un second intérêt semi-annuel de 5 0/0 au 30 avril 1874, ce qui fait 10 0/0 par an sur le capital de la compagnie dont le montant est de $1,100,000, et elle a déclaré, en outre, un dividende au comptant de 30 0/0 sur les primes des actionnaires qui s'élèvent à $512,155 12. Ces chiffres constatent une situation très prospère. On trouvera dans l'annonce la liste des directeurs.

COLLÈGE DE STE-MARIE DE JEFFERSON.—Les cours de ce collège situé à Saint-Jacques, recommenceront le 6 octobre. Deux pères seront lundi à bord du Henry Tête pour recevoir les élèves. Le corps des professeurs sera complété très prochainement par l'arrivée de plusieurs pères anglais et français. L'année scolaire s'ouvrira donc dans de bonnes conditions.

—La maison Ant. Lanata, 9 et 11, rue Jefferson, vient de recevoir par le steamer "State of Alabama," des sardines de la nouvelle pêche, du vinaigre, du fromage, vin rouge, anisette, etc., etc. Voir l'annonce.

☞ Beaucoup de nos plus anciens citoyens ne savent pas qu'il existe un aussi grand établissement pour la vente des meubles que celui de Joe B. Hubbard dans cette partie de la ville.

MAISON P. MALLARD.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire les choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

Après demain, samedi, le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Après demain, samedi, le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Après demain, samedi, le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Après demain, samedi, le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Après demain, samedi, le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT
Des familles des tués et des blessés,

qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane.

Montant des deux premières listes de l'*Abeille*.	
3me liste.	1,483 50
H. Labasse	5 00
E. F. Louisianais	5 00

CHRONIQUE DE LA VILLE.

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Second jour.

Tous nos lecteurs ont visité, sans doute, la vaste salle de l'Exposition, transformée depuis deux jours en palais féerique par les dames de la Nouvelle-Orléans, qui se sont noblement efforcées, avec le patriotisme élevé qui les caractérise, pour soulager les infortunes des familles affligées de nos vaillants soldats-citoyens, qui ont donné leur sang, dans la journée à jamais mémorable du 14 septembre, pour la cause sainte de la liberté.

Dans notre pauvre Louisiane, toujours fière, quoique écrasée sous un despotisme odieux, les femmes ont toujours donné l'exemple de tout ce qui est noble et grand, et nous ne pouvons pas fournir de preuve plus éclatante, que ces paroles échappées à un officier de l'armée des Etats-Unis qui se trouvait hier soir à la salle de l'Exposition : "Les louisianais ont donné bien souvent lieu d'admirer leur valeur, mais, je ne sais comment exprimer mon admiration pour les louisianaises."

Nous sommes dans le même cas et nous ne pouvons pas trouver d'expressions assez fortes,—il n'en existe pas dans la langue française ni dans aucune autre langue,—pour dire ce que nous éprouvons de respect, de vénération et d'admiration pour les nobles femmes qui se sont consacrées à cette œuvre de charité, dont elles ont le mérite et de l'initiative et de l'exécution.

Il nous serait impossible de faire une évaluation quelconque des recettes probables des deux fêtes si éminemment populaires d'avant-hier et d'hier.

Plus la somme sera considérable, plus les familles des victimes auront de bénédictions à offrir aux généreuses directrices du comité de secours.

La Louisiane a pour emblème un pélican qui nourrit ses petits de son sang et elle est digne de son emblème, car, si ruinée qu'elle soit, on ne fait jamais appel à vain à son dévouement et à sa charité.

Le peuple des Etats-Unis, qui tourne en ce moment ses regards du côté de la Nouvelle-Orléans aura peut-être moins de respect pour les soldats-citoyens de la glorieuse révolution du 14 septembre que d'admiration pour la gigantesque manifestation toute pacifique des femmes de notre ville.

Il n'y a pas à en douter, la Louisiane n'a plus en ce moment, qu'un seul cœur, qu'un seul but et qu'une seule pensée !

La salle de l'Exposition est restée ouverte pendant toute la journée d'hier, et la foule s'y renouvelait à chaque instant. Ce qu'on a dû y consommer de provisions de bouche, de friandises, de vins généreux et de punch est vraiment prodigieux, surtout si l'on réfléchit que le patriotisme quintuplait l'appétit de chacun et qu'on en était arrivé à avaler des monceaux de crème glacée et de petits gâteaux sans la moindre difficulté et à se noyer dans des flots de champagne et de limonade.

Hier soir, pour clore dignement la fête, il y a eu un grand bal, auquel assistait toute l'élite de la société orléanaise. Des milliers de jeunes femmes passaient dans la grande salle, trop étroite pour la circonstance, aux bras de leurs cavaliers, et le coup d'œil était réellement prestigieux.

Dans la salle attenante, que nous appellerons la salle des rafraîchissements, la foule n'était pas moins compacte. De tous les côtés s'élevaient des arcs ornés de guirlandes de verdure, des bosquets et des fontaines ; au centre un temple de Flore qui ressemblait un peu à une pagode, sauf les clochettes, où l'on pouvait boire du punch de *gars* et de la limonade *ligue blanche*, servis par de gracieuses jeunes filles.

Il est inutile de dire que la population créole était largement représentée dans les deux salles. Nous avons remarqué une table présidée par une douzaine de jeunes femmes qui remplissaient le plus gravement du monde les fonctions de *garçons* et qui daignaient même souper avec leurs *clients*, où sur un arc enrubanné on pouvait lire ces paroles en français : "Dieu bénit ceux qui meurent pour la liberté."

Dans les coins, il y avait des tables où l'on votait,—en payant, bien entendu pour le droit de suffrage,—soit pour une parure dédiée à la plus jolie femme de l'assemblée,—chose extrêmement difficile à décider, pour ne pas dire impossible,—soit pour un sabre d'honneur destiné au plus vaillant capitaine des ligues blanches,—encore une autre difficulté.

Partout dans la salle on était appréhendé au corps par des fillettes, qui vous offraient le plus gracieusement du monde des cartes de la bataille de la Nouvelle-Orléans, ou l'historique de la dite bataille, prix cinquante cents. Enfin, nous pouvons dire hautement, que rien, absolument rien n'a été négligé par les dames patronnesses pour grossir les fonds de secours.

Nous allions oublier de mentionner que presque toutes les jeunes filles portaient crânement sur leurs corsages l'insigne de deuil adopté par les ligues, avec la lettre de la compagnie pour laquelle elles ont un *faible*.

Pour tout dire en quelques mots, jamais fête n'a été plus splendide et surtout plus louable ; jamais gaieté n'a eu un but plus légitime.

Notre vaillant chef Ogden assistait à la fête, entouré de ses lieutenants, souffrant encore des contusions qu'il a reçues dans sa chute de cheval, modeste comme un vrai patriote et disant partout qu'il était fier de ses soldats, qui disent eux, qu'ils sont fiers de leur général. On nous laisse espérer qu'il y aura encore un grand concert samedi prochain, sous les auspices des mêmes dames.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur cette imposante manifestation de la salle de l'Exposition, et nous nous ferons un devoir tout particulier de remercier, au nom des familles secourues, les généreuses directrices de ce mouvement patriotique, qui a été couronné d'un si beau et si légitime succès.

Nous aurons alors l'indiscrétion de révéler les noms de toutes ces bienfaitrices, l'espace et le temps malheureusement nous manquant aujourd'hui pour cela.

Refus illégal d'enregistrement.

Malgré la belle circulaire de M. Wright, l'enregistreur d'Etat, il paraît que ses subordonnés continuent à suivre les anciens errements. M. Roudanez assistant enregistreur du 6me ward, coin des rues Tremé et Bayou, a refusé hier d'enregistrer, un créole louisianais, né à la Nouvelle-Orléans et âgé de 26 ans, sous prétexte que le père de ce jeune homme était français et n'avait jamais été naturalisé.

C'est là une prétention absurde et insoutenable. D'après la Constitution des Etats-Unis, tout homme né sur le territoire de l'Union est citoyen américain.

Nous appelons l'attention du comité de paroisse sur ce refus illégal qui n'est pas le seul du même genre dans le 6me ward.

Encore une observation au sujet de cette affaire. Est-ce que M. Roudanez demande aux nègres qui se présentent pour s'enregistrer si leurs pères étaient naturalisés ? Croit-il que les fils de Français aient moins de droits que les fils d'Africains ?

D'excellentes Résolutions.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le club démocratique du 11ème ward, présidé par l'honorable R. H. Marr, en vue d'assurer un enregistrement impartial de tous les votants de la ville. Nous ne pouvons que le recommander à tous les autres clubs.

Résolu que ce ward soit divisé en sections de quatre îlets et que dans chaque section cinq citoyens soient désignés dont le devoir sera de fournir, avant le 25 octobre, une liste alphabétique de toutes les personnes demeurant dans sa section, citoyens et étrangers, blancs et noirs.

Résolu, qu'un comité de cinq soit, nommé par le président pour compléter ces listes alphabétiques et en fournir une copie à chaque poll de ce ward le jour de l'élection.

Résolu, que comme nous sommes déterminés à avoir une élection impartiale ou à n'en pas avoir du tout, ce plan nous paraît le plus convenable, et nous le recommandons à tous les clubs conservateurs de la ville et de l'Etat.

Le club démocratique de couleur molesté.

Nous apprenons qu'hier soir des membres du club démocratique de couleur du premier ward, avec leur président, ayant assisté à une cérémonie dans une église de la rue Première, près St-Denis, ont été assaillis par des radicaux nègres qui ont voulu les tuer, parce qu'ils ne voulaient plus faire cause commune avec les ignorants qui élisent aux emplois publics les hommes qui ruinent l'Etat.

Grâce à l'intervention de deux citoyens blancs, ils ont été sauvés.

Pour être juste, nous dirons que trois radicaux de couleur, J. Raby, Frank Robinson et R. Hamilton, ont intercédé pour les démocrates noirs, mais, ils n'ont pas été écoutés. Nous donnons avis de ce fait aux journaux républicains de la Nouvelle-Orléans et du Nord.

Il paraît que les hommes de couleur ne sont pas libres de voter selon leurs opinions, et que ce sont les *ligues blanches* qui les protègent !

Orleans Dramatic Association.

Nous recevons des billets d'invitation de l'Association Dramatique d'Orleans pour une représentation théâtrale qui sera donnée à l'Opéra, ce soir, 1er octobre, au bénéfice de Miss Minnie Doyle.

On jouera le drame militaire de Robertson, intitulé "Ours."

Nos remerciements aux membres du club pour avoir pensé à nous.

TEMPERATURE.—30 sept. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	65	19
12 M.	84	29
3 P. M.	86	30
6 P. M.	80	26

GRAND INCENDIE DANS LE SECOND DISTRICT.

Trois maisons consumées.

Mercredi matin, vers une heure et demie, le feu s'est déclaré dans la maison en bois à deux étages, sise rue Marais, entre St. Louis et Toulouse, appartenant à J. Puttinheimer et occupée par Frank Philip, qui y tenait une boulangerie, et en quelques minutes il ne restait plus qu'un monceau de cendres et de décombres.

Les pertes du locataire, Frank Philip, sont couvertes par une assurance de $2,000 dans la compagnie du Peuple.

Les flammes ont gagné rapidement la maison voisine, sise au No 117, appartenant également à J. Puttinheimer et habitée par Philip Lindsimer, bijoutier et horloger. Cette bâtisse a été également détruite. Les locataires sont assurés pour $1000 dans la compagnie des marchands.

La maison en bois à deux étages, au No 119, occupée par M. Weil et appartenant à M. Puttinheimer, a été partiellement détruite.

Ces trois maisons étaient assurées, mais nous ignorons pour quel montant et dans quelles compagnies.

Le vent changeant de direction, les flammes ont atteint les deux maisons sises aux Nos 113 et 111, appartenant à John Frank, qui ont été considérablement endommagées.

Elles sont probablement assurées, mais nous n'avons pu nous en assurer.

Le feu s'est communiqué ensuite à la maison appartenant à James Meris, No 109, locataires inconnus, qui a été partiellement endommagée.

L'élément destructeur a fait de nouvelles victimes rue Toulouse. La maison du coin Marais, appartenant à M. Chevalier et occupée par lui, a été sa première proie. Les pertes sont heureusement couvertes par une assurance dans la compagnie du Peuple.

Les quatre maisons, sises aux Nos. 222, 224, 226 et 228, appartenant à Michel Léger, ont été endommagées aussi par l'eau et par le feu.

La cuisine de la maison, sise au No. 230, appartenant à J. Weris, a suivi.

Enfin l'incendie a été contrôlé, après avoir consumé la maison inhabitée, rue Villeré, appartenant à Jean Petit.

On évalue les pertes totales à $40,000.

—On lit dans le *Tablet*, journal anglais : "Un Indien nommé Justinien Rosas, vivant à Santa-Cruz (Californie) et âgé de 120 ans, vient d'envoyer au cardinal Franchi, pour le remettre au Pape, son portrait avec ses souhaits de longue vie. Il a été converti et baptisé l'année de la naissance du Saint-Père."

LA QUESTION LOUISIANAISE.

Bien que le compromis ait été signé, le peu de faveur avec lequel il a été accueilli, laisse aux observations suivantes du *Messager Franco-Américain* et à la correspondance qu'il cite, un intérêt d'actualité.

La situation reste toujours très tendue à la Nouvelle-Orléans. Les négociations qui s'étaient ouvertes entre les chefs du parti Kellogg et MM. McEnery et Penn menacent encore une fois de ne pas aboutir. La composition du *Returning Board* est, comme précédemment, la cause d'un grave dissentiment. Nous avons déjà dit quelle importance les démocrates attachent à la réorganisation de ce conseil, qui est chargé de compter les votes et de proclamer les résultats de l'élection. Ils demandent que le *Returning Board* soit composé de deux partisans de Kellogg, de deux démocrates et d'un cinquième membre choisi en dehors des deux partis parmi les citoyens les plus recommandables de la Louisiane. De son côté, le parti Kellogg prétend être représenté par trois des cinq afin de s'assurer la majorité.

La proposition des démocrates tend à donner aux décisions du *Board* le caractère d'une impartialité absolue. MM. McEnery et Penn disent qu'après ce qui s'est passé en 1872, il n'y a pas dans tout l'Etat trois partisans de Kellogg à qui les conservateurs puissent confier la manipulation des résultats du scrutin. Comme la majorité du *Returning Board* a le pouvoir absolu de décider qui lui convient, les deux membres démocrates seraient les mains complètement liées si cette majorité est du parti Kellogg. Ils ne pourront empêcher les fraudes, et ils auront le regret de les avoir sanctionnées par leur présence. C'est pourquoi, ajoutent les chefs conservateurs, nous sommes bien décidés à ne pas mettre de candidats sur les rangs et à nous abstenir de voter si le *Returning Board* n'est pas constitué de manière à nous offrir de sérieuses garanties d'impartialité.

D'après le *Herald* les partisans de M. Kellogg seraient très décidés à ne pas céder sur ce point. Les négociations sont donc virtuellement suspendues. Nous avons déjà dit que nous pensons de l'attitude que joue M. Kellogg. Au lieu de chercher sincèrement le remède à une situation intolérable, le gouverneur persiste dans la politique qui a soulevé la population de la Nouvelle-Orléans. L'insurrection du 14 septembre ne lui a pas ouvert les yeux. Il a tout oublié et rien appris. Aussi toute son autorité repose-t-elle sur les baïonnettes fédérales. M. Kellogg devrait comprendre cependant que l'occupation militaire de la Nouvelle-Orléans ne saurait se perpétuer. Le gouvernement de Washington est très désireux, nous le tenons de bonne source, de voir la tranquillité factice qui règne en Louisiane faire place à une situation plus régulière. On assure même qu'il aurait exercé une pression sur M. Kellogg pour le décider à des concessions sérieuses. Jeudi soir, le bruit courait à la Maison Blanche que le Président avait télégraphié que dans quinze jours les troupes seraient rappelées si un arrangement amiable n'était pas conclu. Nous devons ajouter toutefois que ce bruit n'a pas été confirmé.

Le correspondant du New-York *Times* à la Nouvelle-Orléans transmet à ce journal les renseignements que voici sur la situation en Louisiane :

"Nouvelle Orléans, 24 septembre.

"Il a été sérieusement question de faire saisir des armes qu'on dit être la propriété de l'Etat et qui sont entre les mains des membres de la Ligue Blanche. La saisie devait avoir lieu aujourd'hui, mais au dernier moment M. Kellogg a reculé devant les dangers qu'offrait cette entreprise. Il est positif que la police avait reçu ordre de procéder à la saisie et que les troupes fédérales devaient prêter main forte aux autorités civiles en cas de besoin. Ce projet ayant été révélé aux chefs de la Ligue Blanche, ils ont immédiatement déclaré que si la police faisait des perquisitions on lui résisterait à coups de fusil. Malgré cette perspective les autorités de l'Etat n'ont pas encore renoncé à faire agir la police. La question doit être décidée aujourd'hui.

"Quant aux poursuites contre les insurgés du 14 septembre, on en parle toujours. Bien que les arrestations projetées soient d'une réalisation presque impossible, on affirme que la mise en accusation des chefs du mouvement est arrêtée.

"Quoi qu'il en soit, il est certain que la politique de M. Kellogg a pour effet de rendre la Ligue blanche plus populaire que jamais. L'organisation de cette ligue fait des progrès dans tout l'intérieur de l'Etat, et on a lieu de croire que cette société ne sera pas dissoute après les élections. Les ligueurs blancs sont toutefois d'avis de ne pas s'attaquer au parti Kellogg aussi longtemps qu'il sera protégé par les troupes des Etats-Unis. Si ce parti consentait à accepter le compromis de MM. McEnery et Penn, les élections pourraient se passer tranquillement. Dans le cas contraire, il faudrait s'attendre à de sérieux désordres. Du reste, les démocrates sont décidés à ne pas participer au scrutin. Ils renoncent à exercer en apparence un droit dont les fraudes électorales de M. Kellogg les priveraient en réalité, et ils comptent que la sympathie des citoyens du Nord leur sera acquise s'ils exécutent ce projet d'abstention.

Des dépêches reçues à Washington parlent également de l'abstention probable des démocrates, c'est-à-dire de la population blanche de l'Etat lors des élections du 3 novembre. Cette abstention assurerait la réélection des partisans de Kellogg par la population de couleur ; elle laisserait les blancs sans représentants au Congrès et à la législature de l'Etat. Qu'en résulterait-il ? Que le parti de Kellogg arriverait à ses fins sans recourir à la fraude, et que, par conséquent, on devrait considérer son succès comme légitime. Mieux vaudrait pour les blancs faire leurs devoirs de citoyens, quittes à dévoiler ensuite les fraudes de leurs adversaires, fraudes bien faciles à constater. En effet, le recensement établit que le nombre des blancs adultes dépasse le nombre des noirs adultes en Louisiane. Comme il n'y a pas un blanc sur dix mille qui vote le *ticket* Kellogg, celui-ci ne peut réunir que les votes des noirs ; il ne saurait par conséquent avoir la majorité, à moins de fraudes. En supposant qu'on renouvelle les agissements de 1872, la situation ne serait pas plus mauvaise qu'aujourd'hui, et l'on aurait un motif additionnel de réclamer l'intervention du Congrès fédéral.

Aigreurs dans l'estomac.—Si la nourriture n'est pas digérée dans l'estomac, elle se décompose. Dans ce dernier cas il s'en dégage un gaz qui cause des aigreurs, ou en d'autres termes, l'estomac lui-même secrète un acide qui, se dégageant par intervalles brûle le gosier. Ces sensations très désagréables sont attribuées à une mauvaise digestion. Pour s'en délivrer ou pour prévenir leur retour, il est simplement nécessaire de donner du ton aux organes gastriques avec les amers de Hostetter. Il ne faut pas croire que les désagréables symptômes disparaîtront avec le temps et sans correctif. Loin de là, ils dégénèreront, s'ils sont négligés, en dyspepsie chronique, ce qui amènera une foule de désordres. Il est vrai qu'on peut obvier à tous ces inconvénients par un cours régulier d'amers ; mais combien n'est-il pas plus sage de prévenir tout cela avec une dose ou deux de ce remède qui fortifie les organes digestifs et les met en état de répondre à tous les besoins.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plus tôt possible, d'un acte prohibant l'assessment des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout assessment ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxes de licence ; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excédera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement fait en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, seront annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique ; pourvu cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereaux, soit comptes, contre tout département raisonnablement sujet au soupçon de fraude ; que des prix de comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués ; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rémunération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la Ville.

Maire—JOHN J. LANE.

Administrateur des Améliorations—DANIEL SCULLY.

Administrateur des Comptes Publics——.

Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.

Administrateur des Assessments——.

Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.

Administrateur du Commerce—DENIS PRIEUR WHITE.

Administrateur des Water Works—CHAS. FITZENREITER.

Shérif Civil—A. H. DELMAS.

Shérif de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.

Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—DR THOS E. BROADDUS.

Coroner Second et Troisième Districts—DELPHIN B. EVENEU.

Recorder du Premier District—E. R. FORMAN, W. W. CARRE.

Recorder du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.

Recorder du Troisième District—JOHN FARLEY.

Représentants.

Premier District—T. A. BARTLETTE, JAMES TIMONY.

Deuxième District—J. A. FLOSAT, JAMES POWERS.

Troisième District——.

Quatrième District—NICHOLAS SINNOTT, JOHN FREDERICH.

Cinquième District——.

Sixième District——.

Septième District—JOSEPH BRUNEAU.

Huitième District——.

Neuvième District——.

Dixième District—H. B. WARD, CHARLES H. REED.

Onzième District——.

Justices de Paix.

1. J. O. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. ——
4. JOHN CAIN.
5. ——
6. JOHN P. HIGGINS.
7. J. W. FALLS.

Constables.

1. JAMES COLLENS.
2. PETER KEARNEY.
3. ——
4. JOS. CONTRERAS.
5. ——
6. WM. FOLEY.
7. E. B. FALLS.

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct—

Décédé à Matamoros, Mexique, le 8 septembre 1874, Dr. JACQUES IZARD, âgé de cinquante-cinq ans, natif de France et résident des Etats-Unis depuis 31 ans.

TAPIS. TAPIS.

17..........Rue de Chartres..........17

Vente en gros et en détail.

TAPIS—anglais et américains.

TOILES CIRÉES, pour planchers et tables. Toiles étoupe cramoisi.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

BURLAPS—par balle ou par pièce.

STORES—dentelle à matelas.

ETOFFES A RIDEAUX.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.

Par A. BROUSSEAU.

Quartier-Général du 6me Ward Rough & Ready Club central Démocratique.—Une élection pour les délégués à la convention qui doit se réunir lundi 5 octobre aura lieu au dit club 121 coin Chartres et Quartier, samedi 3 octobre. La salle sera ouverte de 7 heures A. M. à 7 heures P. M. Tous les membres sont requis de se faire enregistrer et de voter.

Par ordre du président, O. MOREL.
F. B. ROUSSEL, Secrétaire. 1 oct—3t

Club Démocrate du Quatrième Ward.—Avis est donné aux votants démocrates de ce ward que les livres d'enregistrement resteront ouverts tous les jours, de 6 à 8 heures du soir, au WIGWAM, angle des rues Villeré et Canal, jusqu'à VENDREDI prochain. Les votants enregistrés pourront seuls voter pour les délégués à l'élection qui aura lieu SAMEDI prochain, 3 du courant.

Par ordre de JOHN LE MONNIER, Président.

Club Démocratique des Jeunes Gens, Sixième Ward, coin Rampart et Toulouse.—Les officiers et membres de ce club sont notifiés d'assister à la séance, CE SOIR jeudi, 1er octobre, à 7 heures, p. la nomination de délégués. Soyez ponctuels.

Par ordre de LEOPOLD LANGE, Président.
F. LEONCE FAZENDE, secrétaire. 1 oct—2t

☞ La fête des Saints Anges étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis, à 7 heures, Vendredi 2 du courant.

Collège Ste-Marie de Jefferson.

Les classes dans cette institution s'ouvriront le 6 octobre. On trouvera à bord du bateau à vapeur Henry Tête, le lundi 5 octobre, deux des Pères Maristes qui se chargeront d'amener les élèves. 1er oct—2t

Collége de Springhill.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que le Président et le Vice-Président de cette Institution, sont arrivés dans notre ville, et reçoivent des visites au Collège, chez quatre Barrons et Commune, de 11 A. M. à 2 P. M. jusqu'à mercredi prochain 7 octobre ; ils partiront ce jour là pour Mobile par le train de huit heures A. M. avec les jeunes gens qui seront confiés.

P. POURSINE & CO. Agents. 1er oct—6t

ATTENDU par le steamer "State of Missouri" et à vendre par le soussigné : 100 caisses Citrons de Malaga.

JOS. E. BARBA, No 262 rue Vieille-Levée, entre St. Philippe et Ursulines. 1 oct—3t

Changement de local.

A. BIDWELL & Co,

Marchands de provisions,

Ont transféré leur magasin du No 53 de la rue Poydras

—AU—

No 58 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Lafayette. 1 sept—1m

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$730,323 12
Pertes payées dans l'année	455,734 36
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêts et épargnes reçus	11,134 36
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfices nets bruts après paiement de $110,000 d'intérêt	167,784 73

Dividendes comptant payés dans l'année :

Intérêt	10 pour cent
Primes	30 pour cent

Actif :

30 avril 1874 .... $[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants de primes.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie 1,00[illegible], et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($512,155 12) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.

Directeurs :

Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Samuel S. Moore, A. Brittin,
J. I. Warren, A. H. May,
R. T. Buckner, E. B. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.

1 oct—1m

Fromages de Hollande, Sardines, etc., etc.

EN débarquement du steamer State of Alabama.

500 caisses de 1/4 boîtes Sardines nouvelle pêche,
50 caisses de 1/2 boîtes Sardines nouvelle pêche,
100 Barils vinaigre de Vin Blanc J. Cosme
100 Caisses Moutarde Desouche
100 Caisses Fromage Tête de Maure nouveau,
100 Paniers Anisette Marie Brizard
100 Caisses Pâtes Truffées foie gras
100 Caisses petits Pois fins à Champignons,
20 Chassis c'est ou à l'eau-de-vie,
4 Boucauts Ficelle sui. Séville
20 quintaux Huile de Vin de Faro
100 barils Vin rouge Paul Carmont & Cie,
50 barriques Vin rouge L. Fourcade.

A vendre par ANT. LANATA

9 et 11 rue Jefferson entre Chartres et Vieille-Levée.

AVIS.—Les actionnaires du Bienville Oil Works Company sont avisés qu'une élection de directeurs aura lieu le LUNDI, 12 octobre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 23, rue Carondelet.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

New-Orleans Crédit Foncier Association. Bureau, No 46 de la rue Decatur. Avis.—Les actionnaires de cette société sont priés de se présenter au bureau, le LUNDI, 12 octobre prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, afin d'y voter à l'élection de directeurs pour l'année.

Par ordre du président,
A. SAUCIET, secrétaire.

Au Public.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (numéros simples) aura lieu SAMEDI prochain, 3 octobre 1874, à midi, au-dessus de la salle de la Compagnie.

Trois gros Lots de .... $10,000.
Seulement 14,000 numéros.
Prix du Billet .... $10 seulement.

Le public est invité à assister au tirage.
Les portes s'ouvriront à midi moins un quart. Entrée par la rue de l'Union.

☞ Le navire français La Louisiane, capitaine Touffé, venant du Havre, est en déchargement au poteau 22, 1ere district. Les consignataires sont notifiés de faire leurs entrées sans délai. Les marchandises non réclamées seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valide si elle n'est faite et certifiée sur la Levée.

R. V. HOPKINS, 174 rue Commune.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du Navire Français La Louisiane, venant du Havre, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit Navire.

P. POUTZ & SON, No 178 rue Commune.

Une femme de charge.

ON demande une femme de charge pour tenir les clés d'une maison, surveiller les domestiques et s'occuper du service général de la maison.

S'adresser au coin des rues St-Charles et Ambroise.

Avis aux consignataires.—Le steamer STATE OF ALABAMA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, commencera son déchargement, au poteau du Troisième District, au pied de l'Esplanade, à partir de demain. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane et d'envoyer recevoir leurs marchandises.

Comme aucune réclamation pour marchandises avariées ne sera admise à moins de preuves fournies sur la Levée, avant que les marchandises soient enlevées, les consignataires obligeraient en se faisant représenter par des personnes capables.

Il faut se procurer, au bureau des consignataires pour la livraison des marchandises, un ordre qui sera donné sur paiement du fret.

A. F. MILLER & Co, agents, au No 29 de la rue Carondelet.

Salon de Jules Krost,

151 rue Commune.

A partir de ce jour, vendra LE MEILLEUR LAGER BEER DÉPOTEAU A CINQ SOUS le verre.

Nile-Orléans, 27 sept. 1874. 27 sept—6t

CHARBON MOUNT CARBON.

A Vendre par

WASHINGTON MORTON,

au No 138 de la rue Gravier, 27 sept—1m

Champagne Rœderer ! Cognac ! &c.

EN débarquement du vapeur State of Alabama, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :

15 paniers de 25 bouteilles Champagne Rœderer.
15 " de 50 1/2 bouteilles "
3 pipes Cognac Otard Dupuy & Cie., 1872
50 caisses Genièvre de Hollande "Anchor" et "Great Eastern".
20 caisses Fromage de Hollande, 1er choix.
100 caisses Sardines à l'huile.

PAUL GELPI & BRO. 41 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Champagne Rœderer,

En débarquement du S. S. STATE OF ALABAMA, de Liverpool.

100 caisses champagne Rœderer,
12 barils Guinness Porter
500 livres chocolat "Louit."
50 caisses Tête Maure "nouveau,"
Pâté grasse
Sardines sans arêtes "Lou relaxed."
Moutarde "Louit frères & Co."
Olives farcies
Saucissons de Lyon,
Vin de Bourgogne, Clos Vougeot, Chambertin, Nuits

A vendre par J. R. SOLARI & SON, 45 rue Royale.

JOSEPH ZIEGLER,

Salon de bière et Restaurant,

Au No. 12 de la rue Royale entre les rues Canal et Douane. NOUVELLE-ORLÉANS.

Aux Voyageurs.

DES personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit que le RESTAURANT COSMOPOLITAIN était vendu et fermé, nous croyons nécessaire de le démentir. L'établissement reste ouvert sous la direction de ses premiers propriétaires qui, comme par le passé, ne négligeront rien pour plaire à leur clientèle.

M. ET MME CHAPLAIN.

Changement de local.

LE Bureau de la Compagnie d'assurance HOPE, de la Nouvelle-Orléans, a été transporté du No 31 rue du Camp au No 125 RUE DE LA COMMUNE, entre les rues Camp et St-Charles.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

MANADE & LACASSAGNE.

80......rue Decatur (Vieille-Levée)......80

ATTENDU par le Comtesse Duchatel : 10 barriques vin, Léopold M. André, 25 barriques vin St Laurent.

En magasin et à vendre :

100 barriques vin Léopold M. André,
25 barriques vin St. Laurent,
20 caisses Cognac,
25 caisses Balsamique des Pyrénées, Cognac.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Pérez a transféré son magasin de PIANOS du No 95 rue du Camp aux Nos 226 et 228, de la même rue. Nous prions les amis de cette maison pour annoncer à sa clientèle que la maison ... PIANOS Pleyel, Thibout et Mosler et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. [illegible]

BUREAUX DU CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme F. N. OGDEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.

DAMES.

Mme Arch. Mitchell, Mme Thad. Waterman,
Mme Clara Charles, Mme C. Toby,
Mme Mary Stampe, Mme E. John Ellis.

MESSIEURS.

M. E. Shropshire, Thad. Waterman,
Dr John G. Angell, Wm. A. Bell,
Wm. Fagan.

COMITÉ DE FINANCE.

DAMES.

Mme J. K. Gutheim, Mme Wash. Marks,
Mme N. Buckner, Mme S. Cheppin,
Mme H. S. Armstrong, Mme Rich. Flower,
Mme R. H. Marr.

MESSIEURS.

Wm. S. Pike, J. C. Morris,
M. Musson, Harmon Doane,
C. W. Allen.

DAMES.

Mme Columbus H. Allen, Mme Jno Augustin,
Mme H. S. Armstrong, Mme Abraham,
Mme Newton Buckner, Mme James Buckner,
Mme Wm J. Behan, Mme Jesse K. Bell,
Mme E. A. Burke, Mme James Bowling,
Mme James Brooks, Mme Newton Beauvais,
Mme J. D. Bruns, Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Blaffer, Mme Augustus Black,
Mme S. H. Boyd, Mme A. Foster Axson,
Mme D. Warren Brickell, Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell, Mme Jas. T. Aycock,
Mme N. Commandeur, Mme Samuel Cheppin,
Mme C. A. Conrad, Mme E. P. Contreaux,
Mme H. D. Coleman, Mme W. H. Chaffe,
Mme C. Duval, Mme J. B. Cotton,
Mme Joseph Denegre, Mme M. Dietrich,
Mme R. Flower, Mme E. John Ellis,
Mme Gid. Fulger, Mme Wm. Fagan,
Mme Jos. M. Folwell, Mme N. C. Folger,
Mme W. H. Foster, Mme Am. Fortier,
Mme Given, Mme John Glynn, Jr,
Mme L. E. Gardner, Mme James K. Gutheim,
Mme Lewis Greenlief, Mme Chas. Gallagher,
Mme Fred Hoyland, Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Halred, Mme Hoffman,
Mme E. J. Hart, Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston, Mme Jos. Jones,
Mme John Kreutznich, Mme E. Kirkpatrick,
Mme D. M. Kupstrich, Mme D. C. Labatt,
Mme T. F. Leathers, Mme Jos McEnroy,
Mme Chas. Macready, Mme Frank McGloin,
Mme Wash Marks, Mme Arch. Mitchell,
Mme Jos Mitchell, Mme Victor Meyer,
Mme Eugene May, Mme John Meyers,
Mme J. N. Marks, Mme John Matthews,
Mme Percy Nugent, Mme F. O. Minor,
Mme S. Oviatt, Mme E. Pritchard,
Mme H. N. Ogden, Mme Palfrey,
Mme R. E. Pleasants, Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike, Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne, Mme W. C. Raymond,
Mme Theodore Shute, Mme E. W. Stauffer,
Mme Warren Stone, Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmayd, Mme J. M. Seixas,
Mme Schreiber, Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stampe, Mme W. B. Schmidt,
Mme A. B. Sagar, Mme J. J. Tarleton,
Mme C. Toby, Mme K. A. Tyler,
Mme C. Tyler, Mme W. Tudor,
Mme Ulhorn, Mme Albert Voorhies,
Mme O. F. Valette, Mme Eug. Waggaman,
Mme Thad. Waterman, Mme J. B. Woods,
Mme Alex Walker, Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton, Mme R. H. Marr,
Mme J. Cooper, Mme J. J. Mellon,
Mme John Lalande, Mme Edw. Booth,
Mme W. E. Clarke,

Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense des droits du peuple le 14 septembre.

Le premier effort sera un grand concert qui sera donné à la salle de l'Exposition, le 29 septembre, sous la direction du professeur G. Collignon, assisté par des artistes et des amateurs.

Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert. 29 sept—

COMITÉ CENTRAL D'ETAT.

Un meeting général de ce comité aura lieu dans la salle hall nelle, LUNDI, 5 octobre. Les membres de la campagne sont instamment priés d'y assister, attendu que des questions d'une très haute importance y seront traitées.

R. H. MARR, Président.

C. H. ZIMMERMANN,

Au No. 138 de la rue du Canal, s'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.

Il pose exactement des verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, et met à neuf les lorgnons à monture en écaille, les peignes, les éventails, les boutons, etc.

Un mot aux sages.

NE négligez pas un rhume, parce qu'il ne vous tracasse que peu maintenant, car c'est alors que vous pouvez vous en débarrasser plus facilement. Personne ne souffrirait d'une affection de poitrine si l'on savait combien il est facile de se guérir en faisant usage du Sirop Pectoral de Boschee. C'est un sirop agréable au goût et qu'il n'existe aucun remède meilleur. On le trouve dans toutes les pharmacies.

A. CASSOUCHE, Agent pour la Louisiane, 160 rue de Chartres.

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS" tenu maintenant par F. L. ARNNE, sous le titre ci-dessus, au No 36 de la rue de Chartres.—Pension à la semaine ; chambres procurées à prix modérés. Lits à 50 c., à 75 c., à $1 et à $1 50 à la nuit et de $4 à $5 à la semaine. Bonne nourriture, bon service et maison bien aérée. BAIN GRATUIT.

MME Veuve J. M. WEST remercie le comité de secours, (M. Jérôme Meunier, président) de la généreuse assistance qui lui a été accordée.

MME VVE J. M. WEST. No 214 de la rue Howard

Professeur.

UN Français marié, résidant depuis quinze ans aux Etats-Unis, sachant bien l'anglais, offre ses services comme professeur soit dans une institution, soit dans une famille en ville ou à la campagne.

S'adresser à A. Maignan, Lock Box No 1662.

Avis important aux amateurs de bonnes et élégantes chaussures.

M. PIERRE CASAUBIELH, ancien propriétaire du magasin de chaussures connu sous l'enseigne de "Pauvre Diable," a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira un nouveau magasin encoignure Dumaine et Dauphine, le 1er octobre prochain, avec un assortiment complet de souliers des premières manufactures de Philadelphie, à des prix défiant toute concurrence. 17 sept—1m

$50 de récompense.

IL a été perdu ou volé, mardi, 15 septembre 1874, vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Canal, coin St-Charles, une montre en or, à double boîtier sur lequel est gravé à l'extérieur le nom de D. E. Morphy et, à l'intérieur, les mots : Friendship and gratitude—to D. E. Morphy, 1856. On ne fera aucune question à la personne qui la rapportera à D. E. Morphy, encanteur, Nos 108 et 110 de la rue des Magasins. 17 sept—

ELIE BOUGERE. JULES DUPONT.

E. BOUGERE & CO.,

Marchands de bardeaux en cyprès.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bois à mélasse, douves pour citernes et barils à mélasse, bois préparé pour réparations et bois de charpente en général.

Au No 113 de la RUE DE LA DOUANE, au premier.

Bureau de Sevin & Gourdain,

No 112 de la rue Decatur.

AVIS.—La mort de notre sieur J. K. GOURDAIN n'occasionnera aucune interruption dans les affaires de la maison ; elles se feront sous la même raison commerciale.

F. P. SEVIN, Associé survivant.

Nourrice.

UNE française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre à "Nourrice," bureau de l'Abeille.

Liquidation Positive.

P. MALLARD,

55 Rue Royale.

APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, étoffes, rideaux, soieries, etc. etc., le tout importé de Paris. ... des prix de fabrique ou d'importation.

Les personnes désirant monter leur maison y trouveront une bonne occasion et devront se hâter. ... jusqu'au 31 décembre 1874.

Le Dr. Alfred Mercier

DE retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Il donnera ses consultations, comme de coutume, au No. 238 rue Girod, entre Baronne et Dryades, de 10 à 12 h. du matin, et de 5 à 7 h. du soir.

Dessin linéaire.

UN professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire soit dans une école soit dans les familles, à des conditions modérées. S'adresser par lettre à "professeur de dessin" au bureau de l'Abeille.

Demande.

ON demande des dames pour vendre le nouvel ... [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

EPOQUE AU 30 SEPT.—Classe No 233.

34 47 [illegible] 6 49 31 53 31 [illegible] 2 73 [illegible] 51 28

Les tirages ci-dessus ... [illegible] ... Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1874.

[illegible] Commissaires.

BORNIO & BROTHER

77 —Rue Gravier—77

Nouvelle-Orléans, Lne.

IMPORTATEURS DIRECTS de cigares de la Havane, tabac en feuille et produits de Cuba.

La plus ancienne maison d'importation du Sud,

Etablie en 1848.

300,000 cigares de la Havane ...

100 [illegible] tabac de la Havane en feuille.

—Et—

200,000 cigares ... faits à la Nouvelle-Orléans ... tabac du Connecticut, ... garantis, à des prix raisonnables.

Bornio & Brother,

Au No. 77 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.

B. BLOOMFIELD. M. ANDERSON.

B. BLOOMFIELD & Co

Au No ... de la rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, Nouvelle-Orléans.

MARCHANDS DE

FOURNITURES DE BUREAUX,

FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC,

IMPRIMEURS ET RELIEURS,

LITHOGRAPHES ET GRAVEURS,

EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT,

IMPRIMEURS DE MÉMOIRES D'AVOCATS.

Ils ont constamment en magasin un Stock complet de GARNITURES DE BUREAUX, étrangères et américaines ... les articles ... connues dans les bureaux des comptables, des banques, les compagnies d'assurances, les chemins de fer, dans les bureaux des ingénieurs, des arpenteurs et des architectes.

On trouvera aussi chez eux

Toutes les Fournitures de Bureaux

d'avocats, de greffiers de cours, de shérifs, de recorders, de notaires publics, de coroners, de jurés de police, de juges de paix et de constables.

Prix Réduits.

INSTITUTIONS.

Le Collège St-Charles

Au Grand Coteau.

OUVRIRA ses classes le 1er octobre prochain ... [illegible]

27 sept—

Collége de l'Immaculée Conception.

La rentrée des classes, dans cet établissement ... aura lieu lundi ... [illegible]

St-Aloysius Academy

Au coin des rues Chartres et Quartier.

LA prochaine session de cette Institution ... JEUDI, 1er octobre ... [illegible]

Ouverture du Collège Ste-Marie

Jefferson Parish ... [illegible]

Le Collège dirigé par les Pères ... [illegible]

27 sept—... S. M., Président.

JEFFERSON ACADEMY

Au No 43 de la rue Bourbon,

Entre les rues Bienville et Douane.

C. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution commencera le LUNDI, 1er septembre. Les élèves devront ... [illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

REÇOIVENT ... tapis ... velours et Bruxelles, nouveaux ... [illegible]

Prix modérés.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.

CETTE belle résidence No. 187, rue Bourbon, ... [illegible] S'adresser à A. C. ... No. 31, rue Royale.

A Louer.

LES appartements situés au 1er étage de la maison ... rue du Canal, près l'encoignure Carondelet. ... [illegible]

A Vendre à bas prix,

Au comptant ou en papier accepté en ville

3 ... [illegible] DANE et ... D. FERNANDEZ, Nos. ... rue Front.

A Vendre.

POUR cause de décès ... [illegible] S'adresser chez M. Lévisté ...

A Louer.

La grande et agréable ... [illegible]

A Louer.

A des conditions très avantageuses ... [illegible]

A Vendre ou à Louer.

UNE petite maison ... [illegible]

Chambres et Pension.

MADAME ... a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public ... [illegible]

Dans de Livres.

LE ... [illegible]

E. PINSARD.